

CONSEIL MUNICIPAL

27 AOUT 2020

L'an deux mille vingt, le 27 août Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de M Hervé VAXELAIRE, Maire.

Présents : M Hervé VAXELAIRE (Maire) / M Éric MEYER / Mme Laura DIDIER / M Jean Paul ARNOULD / M Fernand HUCHER / Mme Laurie CHARLIER (Adjoints) / M Erik GRANDEMANGE / Mme Nelly BURDEVET / M Jean-Louis FIORELLI / Mme Myriam PERRIN / M Fabrice TROMBINI / Mme Marie-Ange JEANCLAUDE / M Amandio NETO / Mme Laetitia RODRIGUES / M Sylvain MASSON / Mme Linda MOREIRA / Mme Nathalie PERRIN / M Jonathan MANGIN / M Michael HERZOG.

Excusés : M Georges-Filipe NETO / Mme Valérie BERI / Mme Evelyne TOUSSAINT / Mme Mylène DESILVESTRE

Procurations : M Georges-Filipe NETO à Mme Linda MOREIRA / Mme Valérie BERI à Mme Nelly BURDEVET / Mme Evelyne TOUSSAINT à M Hervé VAXELAIRE / Mme Mylène DESILVESTRE à M Éric MEYER

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil,

Mme Myriam PERRIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

Mme Christine VANSON ayant été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire-adjoint.

1 – BAIL DE LOCATION DES LOCAUX COMMERCIAUX AVENUE JULES FERRY

Les travaux de construction s'achevant, il y a lieu de conclure à compter du 01^{er} septembre 2020 le bail commercial avec la SARL « DIDIER-LAURENT » pour les locaux de la boucherie charcuterie situés au rez de chaussée de l'immeuble 119 avenue Jules Ferry.

Le montant mensuel de location qui avait été retenu s'élevait à 1 100 €

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 02 juillet dernier le locataire bénéficiera d'une exonération de loyers pendant une durée d'un an à compter de cette installation.

Le Conseil Municipal, après délibération,

23 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

Vu le bail commercial remis à chaque conseiller

- **Décide** la conclusion d'un bail commercial d'une durée de 9 ans à compter du 01^{er} septembre 2020 avec la SARL « DIDIER-LAURENT »- pour l'occupation des locaux situés au 119 avenue Jules Ferry.
- **Fixe le montant** du loyer à 1100 €/mois soit 13200 €/an.
- **Confirme** l'exonération exceptionnelle de loyers prévue par délibération du 02 juillet 2020.
- **Autorise** M le Maire à signer le bail correspondant.

2 – BAIL DE LOCATION DE L'APPARTEMENT AVENUE JULES FERRY

Parallèlement à l'adoption du bail pour les locaux commerciaux, il convient de conclure, à compter du 01^{er} septembre 2020, un bail d'habitation pour le logement situé au premier étage de l'immeuble (119 avenue Jules Ferry).

Le montant mensuel de location préalablement arrêté s'élevait à 600 €.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 02 juillet 2020 le locataire bénéficiera d'une exonération exceptionnelle de loyers pendant une durée d'un an à compter de son installation.

La proposition de bail d'habitation consenti à M Bruno DIDIER-LAURENT et Mme Marie-Lise MARCHAL correspondante est soumise au Conseil.

Après délibération, le Conseil Municipal

23 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

Vu le bail remis à chaque conseiller,

- **Décide la conclusion d'un bail** avec M. Bruno DIDIER-LAURENT et Mme Marie-Lise MARCHAL pour la location de l'appartement situé 119 avenue Jules Ferry à compter du 01^{er} septembre 2020 pour une durée de 6 ans.
- **Fixe** le montant du loyer à 600 €/mois soit 7200 €/an.
- **Autorise** M le Maire à signer le bail correspondant.

3 – BAIL DE LOCATION DE L'APPARTEMENT N°2 DU GEHAN

M Bruno DIDIER-LAURENT et Mme Marie Lise MARCHAL aménageant dans l'appartement situé au-dessus de la boucherie, il est proposé au Conseil Municipal de louer l'appartement n° 2 situé au Géhan à M Gregory LEPAUL et Mme Salomé PHILIPPE à compter du 01^{er} septembre 2020 pour une durée de 6 ans.

Le montant de location charges comprises pour le précédent locataire s'élève à 403.81 € (valeur mars 2020), pour une surface de 86.10 m2.

Après délibération, le Conseil Municipal

**23 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

Vu le bail remis à chaque conseiller

- **Décide la conclusion d'un bail pour la location de** l'appartement n° 2 situé au Géhan à M Gregory LEPAUL et Mme Salomé PHILIPPE à compter du 01^{er} septembre 2020 pour une durée de 6 ans.
- **Fixe** le montant du loyer à 403.81 €/mois soit 4 845.72 €/an
- **Autorise** M le Maire à signer le bail correspondant.

4 – MODIFICATION DELIBERATION 105/2020

Il convient d'apporter une modification à la délibération n° 105/2020 relative aux avenants des marchés de réhabilitation de logements au Victor Hugo.

S'agissant, en effet, de l'avenant au lot 06 -Plomberie Sanitaires- le marché conclu avec l'entreprises PARMENTIER est porté de **27 425 € HT** (*au lieu de 27 245 € HT*) à **28 324 € HT** (*au lieu de 28 144 € HT*)

Après délibération, le Conseil Municipal

**23 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

- **Apporte** la modification susvisée à la délibération n°105/2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.